



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

Faits saillants du rapport financier 2020 et du rapport de l'auditeur indépendant

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant.

Le rapport financier du 31 décembre 2020, préparé par la firme *Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l.* et présenté par monsieur Claude Arguin, nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont culminé à 772 166 \$ et les charges de fonctionnement ont été de 829 047 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2020 un excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 81 826 \$. Les surplus accumulés non affectés au 31 décembre 2020 sont de 251 453 \$.

Le rapport de l'auditeur indépendant préparé par Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l. et signé en date du 9 mars 2021 indique que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».